

bapt. ce jour huy 29^{me} d'ayril 1768 ont été baptisés par moy sou signé un
 de Louis garçon et une fille nés du mariage d'entre le legitime mariage d'un
 et de Le Coindre ~~Adrien~~ ^{Marie} ~~les~~ ^{les} garçons a été nommé Louis
 Marie Louis Le Coindre ~~son~~ ^{son} ~~marriage~~ ^{marriage} ~~par~~ ^{par} ~~un~~ ^{un} ~~marriage~~ ^{marriage} ~~et~~ ^{et}
 magdeleine fille a été nommée Marie Magdeleine par ^{adrien} Philippe Le Coindre
 Le Coindre parain et Marie Paumier sa marraine, le parain du garçon
 signé avec nous et la marraine a dit ne sçavoir, la marraine de
 la fille s'est signé sans et le parain a déclaré ne sçavoir de
 ce mariage. Le père absent approuvé les mots Marie
 et adrien au inter signés Louis Le Coindre
 Marie Paumier le clerc par v.